

Suivi du protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine

RAPPORT FINAL - FÉVRIER 2020

Déposé à la ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation

Communauté métropolitaine de Québec

LA TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

COMITÉ DE SUIVI

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

> Carole Beauregard, coordonnatrice à l'aménagement du territoire

> Marianne Thibault, conseillère à l'aménagement du territoire

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

> Jean-Philippe Robin, directeur régional par intérim, Direction régionale de la Capitale-Nationale

AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

> Michel Légaré, directeur foresterie urbaine et horticulture, Ville de Québec

VILLE DE LÉVIS

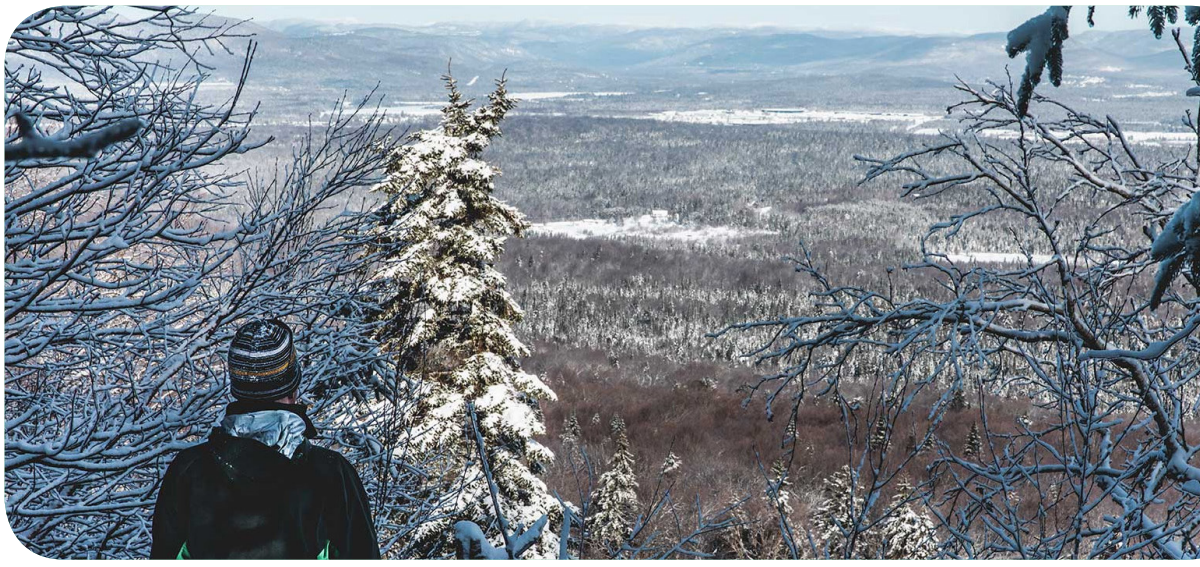
> Julie Tremblay, conseillère en urbanisme

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

> Marc Giroux, directeur développement économique

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

> Jean-François Guillot, directeur général adjoint et responsable de l'aménagement du territoire et du développement durable



© Mont Bélair Découvertes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 6

1. Protocole d'entente 9

2. Projets municipaux 9

2.1 Projets de la Ville de Québec 12
2.2 Projets de la Ville de Lévis 17
2.3 Projet de la MRC de La Jacques-Cartier 21
2.4 Projets de la MRC de La Côte-de-Beaupré 22
2.5 Bilan des projets 24

3. Projets CMQ 26

3.1 Planification de la Trame verte et bleue 26
3.2 Démarches complémentaires 28
3.3 Bilan du projet 30

4. Activités de communication 32

4.1 Projets municipaux 32
4.2 Activités de la CMQ 34

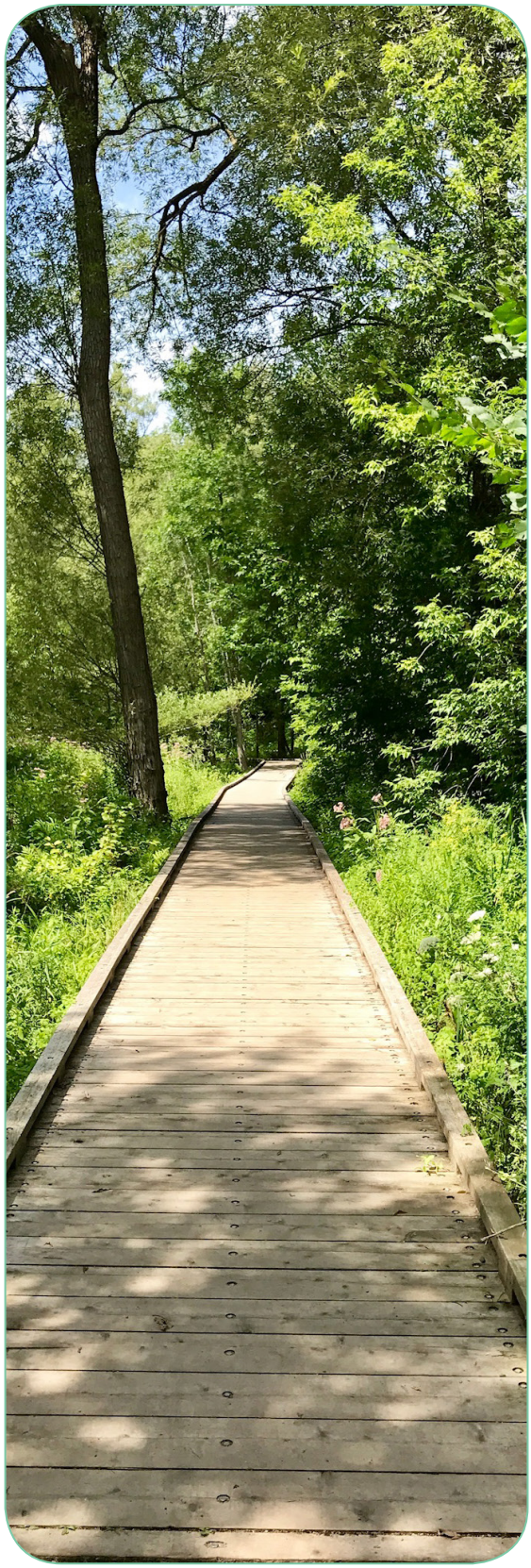
5. Aide financière 37

5.1 Aide financière prévue au protocole 37
5.2 Versement de l'aide financière 38
5.3 Bilan de l'utilisation de l'aide financière et 3e avenant au protocole d'entente 38

CONCLUSION 40

ANNEXE 1 41

ANNEXE 2 42



MOT DU PRÉSIDENT



C'est avec fierté que je vous présente le rapport final faisant état de l'ampleur du travail effectué durant les sept années de l'entente pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine. Ce projet démontre qu'avec la concertation et la mobilisation régionales, nous pouvons réaliser de grands projets.

Dès le départ, le but de la Trame verte et bleue métropolitaine était de mettre en valeur et d'interconnecter nos milieux naturels et récréotouristiques. Convenue dans le but de mettre en œuvre le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), cette entente a suscité l'engouement des acteurs régionaux dont les réalisations d'aménagement ont été reconnues localement, mais aussi à travers le Québec. Mentionnons, par exemple, le parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange-Gardien qui a décroché la mention « Architecture de paysage et d'aménagement public » des Grands prix du design 2018.

Je suis certain que ce n'est qu'un début, car plusieurs projets d'envergure viennent tout juste d'être complétés et leur rayonnement ne fait que commencer.

Parmi ceux-ci, pensons au parc naturel du Mont-Bélair, un parc quatre saisons qui, avec ses 775 hectares, sera le plus grand parc de la ville de Québec. Du côté de Lévis, le parc de la rivière Etchemin permet à la population de profiter de nombreuses activités dont une piste multifonctionnelle située aux abords de la rivière.

Au-delà de tous les projets exceptionnels qui ont pris naissance grâce à la Trame verte et bleue métropolitaine, soulignons le travail remarquable des municipalités et du gouvernement du Québec dans la réussite de cette entente coordonnée par la CMQ.

Enfin, je suis convaincu que tous les élus, les professionnels et les partenaires de la Communauté se joignent à moi pour affirmer leur volonté à poursuivre ce partenariat mobilisateur et riche en retombées économiques, sociales et environnementales.

M. Régis Labeaume
Président de la CMQ

INTRODUCTION

Le 15 juin 2012, le gouvernement du Québec autorisait l'entrée en vigueur du premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du PMAD, divers moyens avaient été identifiés par la CMQ pour assurer la compétitivité, l'attractivité et le développement durable de la région métropolitaine. Parmi ceux-ci figurait la mise en place d'une trame verte et bleue métropolitaine. Cette volonté s'est concrétisée en mars 2013 par la signature du protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue, convenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Par cette entente, les contributions financières du gouvernement du Québec (9,9 millions de dollars) et de la CMQ (4,9 millions de dollars) s'ajoutent aux sommes investies par le milieu (16,88 millions de dollars) afin de réaliser des projets sur le territoire métropolitain. Les projets municipaux ont été sélectionnés au moment de la signature de l'entente et devaient s'inscrire en cohérence avec le PMAD ainsi que ses stratégies, dont particulièrement la stratégie 8 visant à attirer en misant sur la qualité des espaces naturels et récréotouristiques de la CMQ. De plus, ils devaient permettre de préserver la biodiversité des milieux naturels, contribuer à la qualité des milieux de vie et établir des liens entre les espaces naturels et les collectivités humaines.



Les douze projets réalisés par les municipalités ont non seulement permis d'atteindre ces objectifs, ils ont enrichi et bonifié de façon considérable la Trame verte et bleue métropolitaine. En complément des projets municipaux, la CMQ s'est engagée à réaliser une planification métropolitaine afin d'approfondir la réflexion amorcée au PMAD. En 2015, la CMQ a élaboré l'Organisation et la structuration de la Trame verte et bleue métropolitaine. Celle-ci prévoit quatre (4) axes d'intervention soit : Les Monts et collines (2017), les Coulées vertes et bleues (en cours), Le Parcours du fleuve (2019) et les liens récréatifs faisant partie intégrante des trois axes précédents.

Ce rapport présente l'ensemble des réalisations municipales et métropolitaines ayant permis à la Trame verte et bleue de se concrétiser au cours des 7 années du protocole. Au final, la somme totale investie pour la réalisation des projets s'établit à 30 M$, entrainant ainsi une multitude d'impacts positifs de toutes sortes sur le territoire : économiques, sociaux, environnementaux et touristiques. La CMQ ainsi que les municipalités ont eu plusieurs occasions de faire connaitre ces impacts ainsi que les divers projets lors d'événements médiatiques et activités de communication. De plus, ce projet a engendré une grande mobilisation des acteurs municipaux du territoire, créant ainsi une synergie régionale pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine.

Ultimement, nous pouvons affirmer sans hésitation que ce projet se solde avec réussite. C'est ce que vous pourrez constater à la lecture de ce rapport final effectuant le bilan de l'entente, de 2013 à 2020.





1. PROTOCOLE D'ENTENTE

Pour rappel, l'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue :

- A été signée en mars 2013 et prend fin le 31 mars 2020;
- Établit un partenariat réunissant les contributions financières du gouvernement du Québec (9,935 M$), de la CMQ (4,911 M$) et du milieu (16,888 M$), pour un total de 31,735 M$;
- Repose sur la réalisation de 12 projets municipaux et une planification effectuée par la CMQ;
- Est suivie par un comité formé de représentants de la Ville de Québec, la Ville de Lévis, la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la CMQ et du gouvernement du Québec;
- A été modifiée à deux reprises. Le premier avenant, convenu en juin 2016, a eu pour effet d'ajouter un projet et de réviser les coûts et le montage financier de quelques projets. Le deuxième avenant, signé en juin 2017, a permis une prolongation de deux ans de la durée de l'entente jusqu'en 2020 et une mise à jour de la liste des projets.

Le tableau 1 présente la liste des projets en vigueur. De sa version originale (annexe 1), la liste a subi les modifications suivantes:

- Le projet du Parc Le Repos de Saint-Joachim ne s'est pas réalisé pour des raisons de sécurité. En effet, la localisation de cette halte routière est dans un secteur accidentogène de la Route 138 et le projet impliquait un risque additionnel.
- Le projet de parc de la rivière Etchemin a été ajouté en raison du grand potentiel de mise en valeur de ce secteur de la Ville de Lévis.
- Le projet du parc riverain du Château-d'Eau a été ajouté par la Ville de Québec dans le contexte de la protection des sources d'eau potable.
- Le projet de piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval a été abandonné suite au désistement de la municipalité de Lac-Beauport. La municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval avait alors proposé de le remplacer par un projet d'interconnexion de son réseau cyclable avec celui de la Ville de Québec. Ce projet n'a finalement pas été réalisé.
- D'autres modifications ont également permis d'ajuster les montages financiers de certains projets :
  - pour réviser les budgets de certains projets à la baisse,
  - pour augmenter les budgets d'autres projets, ou
  - pour réaffecter l'aide financière rendue disponible par des projets abandonnés ou révisés à la baisse.

Tableau 1.
Liste des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ (janvier 2020)

	Municipalités ou MRC ($)	CMQ ($)	Aide gouvernemental ($)	Total ($)
La trame bleue du fleuve, des lacs et des rivières	**8 024 000**	**2 600 667**	**5 201 333**	**15 826 000**
Projet 1 - Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré				
1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien	700 000	237 500	475 000	1 412 500
1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	700 000	237 500	475 000	1 412 500
Projet 2 - Parc régional de la Pointe-De la Martinière	**561 000**	**187 000**	**374 000**	**1 122 000**
Projet 3 - Aménagement de corridors riverains				
3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger	650 000	650 000	1 300 000	2 600 000
3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport	2 310 000	630 000	1 260 000	4 200 000
3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière	302 000	100 000	202 000	604 000
3.4 Parc de la rivière Etchemin	2 395 000	460 667	919 333	3 775 000
3.5 Parc riverain du Château-d'Eau	406 000	98 000	196 000	700 000
La trame verte des espaces naturels d'intérêt	**7 764 000**	**1 724 333**	**3 448 667**	**12 937 000**
Projet 4 - La Grande plée Bleue	196 750	196 750	393 500	787 000
Projet 5 - Parc naturel du Mont-Bélair	3 350 000	550 000	1 100 000	5 000 000
Projet 6 - Base de plein air de Sainte-Foy	4 217 250	977 583	1 955 167	7 150 000
Les liens entre les éléments des trames vertes et bleues	**1 100 000**	**475 000**	**950 000**	**2 525 000**
Projet 7 - Aménagement de pistes cyclables				
7.1 Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste JCP	825 000	383 333	766 667	1 975 000
7.2 Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de Québec	275 000	91 667	183 333	550 000
L'intégration et le développement des trames vertes et bleues	**0**	**111 670**	**335 000**	**446 670**
Projet 8 - Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement	0	111 670	335 000	446 670
TOTAL	**16 888 000**	**4 911 670**	**9 935 000**	**31 734 670**

2. PROJETS MUNICIPAUX

Préalablement à la signature de l'entente, en mars 2013, la CMQ avait retenu un certain nombre de critères encadrant le choix des projets afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre du PMAD. Ces critères ont permis de dresser une liste de projets ayant les effets structurants recherchés pour mettre en œuvre le PMAD et concrétiser la Trame verte et bleue. Les critères de sélection des projets sont les suivants :

> Être identifié au PMAD.

> Participer à la création d'une trame verte et bleue d'intérêt métropolitain en contribuant à sa cohérence, son attractivité et la complémentarité de ses composantes.

> Favoriser l'accès public à de nouveaux espaces ou à des espaces réaménagés.

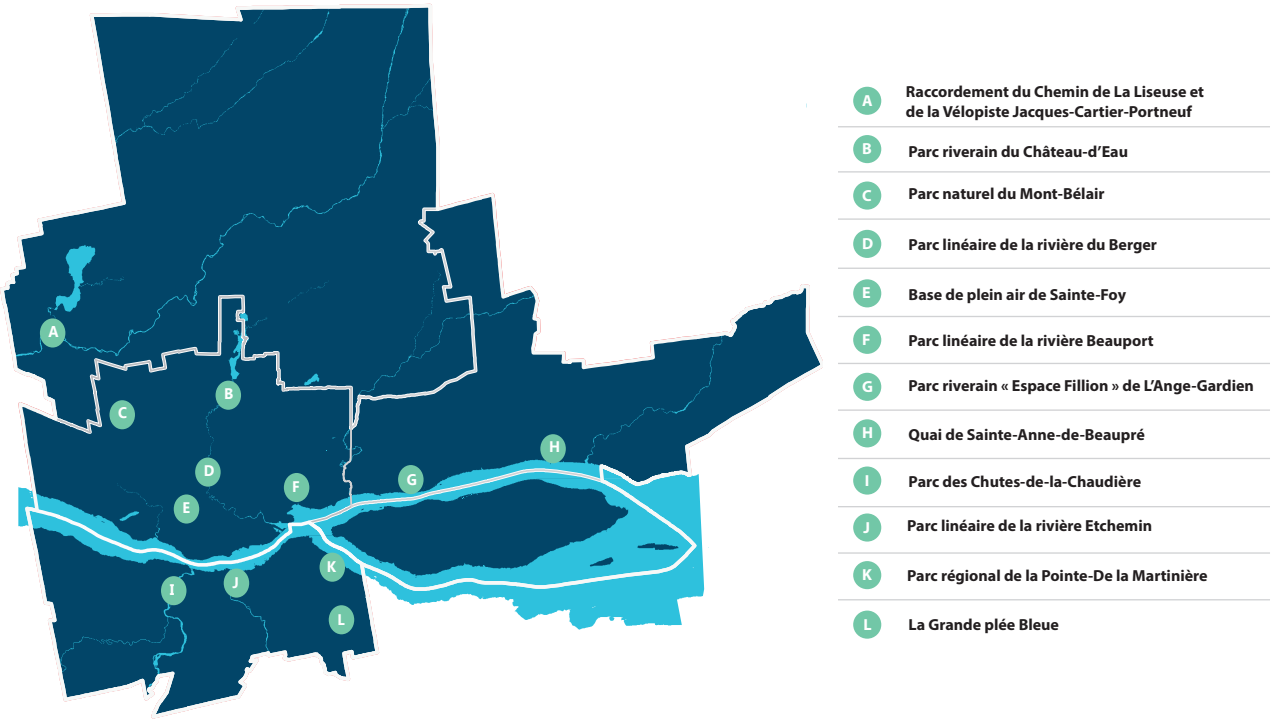
> S'intégrer adéquatement au milieu de vie et favoriser l'appropriation des lieux par l'ensemble de la population métropolitaine.

> Protéger et améliorer l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel.

> Être en conformité avec les échéanciers du protocole d'entente.

Faisant suite à quelques modifications au cours des années 2013 à 2019, les projets qui ont été complétés sont identifiés à la figure 1.

Figure 1.
Localisation des projets municipaux complétés



Les pages suivantes présentent les projets complétés, les principales activités et interventions réalisées ainsi que les montants finaux des coûts de projets.

2.1 PROJETS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Parc linéaire de la rivière du Berger

Protocole d'entente

Coûts de projet	**2 600 000 $**
Aide financière gouvernementale	1 300 000 $
Aide financière métropolitaine	650 000 $
Municipalité	650 000 $

Ce parc est situé dans le quartier Lebourgneuf, qui fait face à un développement domiciliaire de haute densité depuis quelques années. La mise en valeur du corridor riverain a été réalisée dans le but de conserver les milieux naturels s'y trouvant ainsi que d'y optimiser la vocation récréative en plein air en donnant accès à la rivière et en favorisant l'appropriation par la population d'espaces verts au cœur d'un milieu fortement urbanisé. Pour ce faire, des sentiers pédestres ont été aménagés et une passerelle cyclopiétonne a été installée.



Principales réalisations du projet

Services professionnels Plan de naturalisation, plans d'aménagement, plans et devis, études géotechniques et planification de la mise en œuvre d'art public.	**173 190 $**
Acquisitions de terrains Ententes de passage et cession de parties de terrain.	**2 143 $**
Construction et aménagement Aménagement de sentiers pédestres, du secteur de la Ferme et d'un stationnement, naturalisation des berges et construction d'une passerelle cyclopiétonne.	**2 270 178 $**

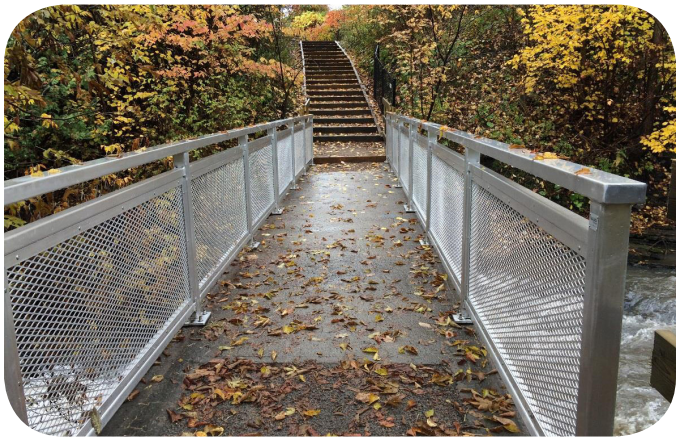
Coût finaux : 2 445 511 $

Parc linéaire de la rivière Beauport

Protocole d'entente

Coûts de projet	**4 200 000 $**
Aide financière gouvernementale	1 260 000 $
Aide financière métropolitaine	630 000 $
Municipalité	2 310 000 $

Ce parc linéaire s'étend au cœur de Beauport et connecte les quartiers anciens et patrimoniaux aux quartiers plus récents situés en amont de la rivière. Les interventions réalisées avaient pour objectif de mettre en valeur des composantes paysagères du corridor riverain sur plus de 12 kilomètres, de préserver des habitats naturels riverains et la rivière elle-même ainsi que de rendre le parc accessible à la population. Les travaux ont permis la construction de trottoirs de bois, d'escaliers et de belvédères, l'amélioration d'infrastructures existantes, l'aménagement de sentiers ainsi que la renaturalisation de sentiers informels. De plus, de nouveaux tronçons permettant d'augmenter l'accessibilité aux plans d'eau et aux boisés riverains ont été aménagés.



Principales réalisations du projet

Services professionnels
Caractérisation des rives, plans de renaturalisation, plans et devis et développement d'une signature spécifique au parc. **351 760 $**

Acquisitions de terrains
Acquisition de deux propriétés riveraines, ententes de passages et cession d'un terrain du MTQ à la Ville de Québec. **465 097 $**

Construction et aménagement
Construction d'une passerelle, d'escaliers et de belvédères, aménagement de sentiers pédestres, naturalisation de sites dégradés et installation de modules de signalisation. **1 966 570 $**

Coût finaux : 2 783 427 $

Parc naturel du mont Bélair

Protocole d'entente

Coûts de projet	**5 000 000 $**
Aide financière gouvernementale	1 110 000 $
Aide financière métropolitaine	550 000 $
Municipalité	3 350 000 $

Avec ses quelque 485 mètres d'altitude, le mont Bélair est l'un des monts les plus élevés et connus de la région de Québec. Cet ambitieux projet avait comme objectif de développer cinq pôles : les secteurs des milieux humides, du sommet, du lac Alain, des sources et des parois rocheuses. L'acquisition de plusieurs lots ainsi que la consolidation des propriétés municipales du parc ont d'abord permis d'agrandir substantiellement son territoire. Divers travaux d'aménagement ont été réalisés : sentiers pédestres, trottoirs de bois, belvédères et tour d'observation, aires d'accueil et de repos, stationnement et piste de vélo de montagne. Des travaux de reboisement et de restauration des berges ont également été réalisés afin de conserver les milieux naturels du parc. Il en résulte un parc naturel quatre-saisons qui, à terme, sera le plus grand parc de la Ville de Québec avec ses 775 hectares (en comparaison, les plaines d'Abraham occupent une superficie de 103 hectares) et qui profitera à toute la population métropolitaine.



Principales réalisations du projet

Services professionnels Études géotechniques, études de tracés de vélo de montagne et de sentiers de motoneige, plans et devis, développement d'une signature et évaluation écologique.	**200 858 $**
Acquisitions de terrains Acquisition de douze terrains appartenant à des propriétaires privés ainsi qu'au MTQ.	**2 414 396 $**
Construction et aménagement Aménagement de sentiers pédestres et de vélo de montagne, infrastructures, aires d'accueil et de stationnement.	**2 018 350 $**

Coût finaux : 4 633 604 $

Base de plein air de Sainte-Foy

Protocole d'entente

Coûts de projet	**7 150 000 $**
Aide financière gouvernementale	1 955 167 $
Aide financière métropolitaine	977 583 $
Municipalité	4 217 250 $

Situé au cœur de la Ville de Québec et entouré d'autoroutes et d'importants axes routiers, ce site de 118 hectares est composé de milieux naturels fournissant d'importants services écologiques à la population. Le projet visait donc à conserver le caractère naturel du site tout en consolidant l'offre de services récréatifs. Les interventions effectuées consistent en la construction du pavillon d'accueil, la naturalisation des berges du lac, l'aménagement d'un lien cyclable, la réalisation d'études d'amélioration de la qualité de l'eau et l'aménagement de sentiers pédestres. Le projet se poursuivra dans les années à venir afin de continuer à y développer l'offre récréative, dont particulièrement l'amélioration de la qualité de l'eau aux fins d'activités nautiques et de baignade. Le tout se fera dans le respect du milieu naturel et en assurant une protection des milieux forestiers et humides du site.



Principales réalisations du projet

Services professionnels Forages géotechniques et évaluations, analyse des sédiments, plans et devis du pavillon d'accueil et services professionnels en patrimoine.	**420 310 $**
Construction et aménagement Construction du pavillon d'accueil, travaux pour poste de pompage, démolition de la maison du Lac et de la petite ferme, installation de l'œuvre d'art et aménagement du lien cyclable.	**6 720 746 $**

Coût finaux : 7 141 056 $

Parc riverain du Château-d'Eau

Protocole d'entente

Coûts de projet	**700 000 $**
Aide financière gouvernementale	196 000 $
Aide financière métropolitaine	98 000 $
Municipalité	406 000 $

Situé en bordure de la rivière Saint-Charles, le château d'eau est un bâtiment construit en 1950 pour abriter la prise d'eau potable du lac Saint-Charles. L'objectif de ce projet était d'acquérir, protéger et mettre en valeur des milieux naturels dans le secteur, dans l'optique de protéger la prise d'eau potable qu'on y retrouve. L'acquisition de propriétés était importante pour ce projet et un total de neuf terrains étaient visés à cette fin. Malheureusement, une seule promesse de vente a été signée jusqu'à maintenant, bien que d'autres propriétaires aient démontré un intérêt. Les plans pour la mise en valeur du bâtiment, du boisé et du marécage ont donc été réalisés, ainsi que quelques travaux d'aménagement.



Principales réalisations du projet

Services professionnels Plans détaillés pour la mise en valeur du bâtiment, du boisé et du marécage.	**64 216 $**
Acquisitions de terrains Acquisition d'un lot.	**1 500 $**
Construction et aménagement Aménagement et mise en valeur du site (sentiers, mobilier urbain et plantations).	**156 524 $**

Coût finaux : 222 240 $

2.2 PROJETS DE LA VILLE DE LÉVIS

Parc de la Pointe-De la Martinière

Protocole d'entente

Coûts de projet	**1 122 000 $**
Aide financière gouvernementale	374 000 $
Aide financière métropolitaine	187 000 $
Municipalité	561 000 $

Ce parc situé à l'extrémité nord-est de Lévis offre une vue exceptionnelle sur la rive nord et l'île d'Orléans. Le projet visait à mettre en valeur ces panoramas ainsi que le patrimoine agricole, ethnologique et naturel particulièrement riche qu'on y retrouve. Les nombreux travaux d'aménagement et de construction ayant été effectués ont permis de dépasser les coûts fixés au protocole. Parmi ceux-ci, mentionnons l'amélioration du réseau de sentiers pédestres, la construction d'une passerelle, l'aménagement de la piste multifonctionnelle traversant le parc ainsi que la construction d'un pavillon distinctif déjà très utilisé comme halte cyclable entre trois parcours majeurs : le Parcours des Anses, la piste Harlaka menant à la Cycloroute de Bellechasse ainsi que la Route verte se poursuivant vers l'est sur la Route 132.



Principales réalisations du projet

Services professionnels
Plan concept du parc et plans et devis pour la piste multifonctionnelle et le pavillon d'accueil. **168 920 $**

Construction et aménagement
Aménagement de sentiers et d'une piste multifonctionnelle, panneaux d'interprétation, construction du pavillon, aménagement paysager et construction d'une passerelle. **1 260 016 $**

Coût finaux : 1 428 936 $

Grande plée Bleue

Protocole d'entente

Coûts de projet	**787 000 $**
Aide financière gouvernementale	393 500 $
Aide financière métropolitaine	196 750 $
Municipalité	196 750 $

Cette tourbière se trouve à l'extrémité est de la Ville de Lévis, dans le secteur Pintendre. Elle couvre 15 km^2, ce qui en fait une des plus vastes du sud du Québec encore à l'état naturel. Le projet visait à rendre accessible à la population ce milieu unique en construisant un sentier éducatif sur pieux d'une longueur de 725 mètres ainsi qu'une plate-forme d'observation d'une hauteur de 2,5 mètres. En raison du statut souhaité de réserve écologique, la Grande plée bleue n'est accessible que par visites guidées. Le projet, inauguré en juin 2016, suscite déjà beaucoup d'intérêt de la population ainsi que du milieu universitaire. La Ville de Lévis a d'ailleurs l'ambition de poursuivre ce projet en construisant un pavillon d'accueil s'intégrant harmonieusement au milieu naturel l'entourant.



Principales réalisations du projet

Services professionnels
Plan concept d'aménagement, plans et devis. **105 390 $**

Construction et aménagement
Construction d'un sentier éducatif, installation de panneaux de signalisation et d'interprétation, installation d'une guérite, amélioration du chemin d'accès et restauration environnementale. **654 479 $**

Coût finaux : 759 869 $

Parc des Chutes-de-la-Chaudière

Protocole d'entente

Coûts de projet	**604 000 $**
Aide financière gouvernementale	202 000 $
Aide financière métropolitaine	100 000 $
Municipalité	302 000 $

Ce parc se trouve au carrefour des autoroutes 20 et 73, de part et d'autre de la rivière Chaudière. Le projet de revitaliser cette ancienne halte routière du ministère des Transports du Québec, cédée à la Ville de Lévis, est dans les plans de cette dernière depuis plusieurs années. La présente entente a permis de lancer officiellement les travaux, suite à la révision du plan directeur réorientant les travaux du côté ouest de la rivière Chaudière. Les travaux ont permis de revitaliser ce secteur de la Ville, moins choyé par la présence de grands parcs nature. On y trouve maintenant de nouveaux sentiers, une piste multifonctionnelle ainsi qu'une aire d'entrainement en plein air déjà très utilisée.



Principales réalisations du projet

Services professionnels Plan concepts des secteurs nord et ouest, révision du plan directeur, étude d'état des sentiers, plans et devis pour la piste multifonctionnelle.	**74 614 $**
Construction et aménagement Construction d'une nouvelle passerelle et d'une piste multifonctionnelle, aménagement d'une aire d'entrainement extérieure, signalisation, aménagement de l'entrée du secteur Saint-Nicolas et mise en valeur des milieux naturels du secteur sud-ouest.	**605 246 $**

Coût finaux : 679 860 $

Parc de la rivière Etchemin

Protocole d'entente

Coûts de projet	**3 775 000 $**
Aide financière gouvernementale	919 333 $
Aide financière métropolitaine	460 667 $
Municipalité	2 395 000 $

Ce parc s'étend au centre du territoire de Lévis, des deux côtés de la rivière Etchemin jusqu'à son embouchure au fleuve Saint-Laurent. La création de ce grand parc urbain a permis de protéger et mettre en valeur les milieux naturels riverains, favoriser le transport actif et la pratique d'activités récréatives ainsi que de mettre en valeur des paysages d'intérêt métropolitain. Sa position stratégique en a fait un véritable élément unificateur pour les citoyens des trois arrondissements de Lévis en donnant accès à la rivière en plus de faciliter les liens avec le réseau cyclable via le Parcours des Anses et le fleuve. L'acquisition de terrains appartenant à Hydro-Québec a permis d'agrandir le territoire du parc et d'y aménager une piste multifonctionnelle de 5,1 km, un belvédère ainsi qu'une aire d'accueil à l'entrée de l'ancienne abbaye. Vu le succès et l'adoption rapide de ce parc par la population, la Ville de Lévis entend poursuivre son développement en y bonifiant les installations.



Principales réalisations du projet

Services professionnels Plan directeur, études environnementales, plans et devis de la piste multifonctionnelle et du belvédère et plan concept du secteur de l'abbaye.	**508 432 $**
Acquisitions de terrains Acquisition de onze lots appartenant à Hydro-Québec, des propriétaires privés et au centre de ski de fond La Balade.	**1 638 437 $**
Construction et aménagement Construction de la piste multifonctionnelle, de la structure de protection sous l'autoroute 20, du belvédère et des placettes. Aménagement de l'aire d'accueil, de pistes de ski de fond et vélo et de la pente à glisser.	**2 812 496 $**

Coût finaux : 4 959 365 $

2.3 PROJET DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf

Protocole d'entente

Coûts de projet	**1 975 000 $**
Aide financière gouvernementale	766 667 $
Aide financière métropolitaine	383 333 $
MRC et municipalités	825 000 $

Ce projet vise le raccordement des pistes cyclables de La Liseuse et la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf sur les territoires des municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de Fossambault-sur-le-Lac. Il s'inscrit dans un plus large projet, la Traversée de La Jacques-Cartier, qui vise à développer, consolider et interconnecter les corridors récréatifs sur le territoire de la MRC. Le projet devait initialement connecter les deux pistes, mais cela n'a malheureusement pas été possible pour des raisons de sécurité. D'une part, la traverse de la rivière Jacques-Cartier ne pouvait se faire que sur le viaduc déjà très utilisé par les voitures et d'une largeur insuffisante pour y ajouter une piste cyclable. D'autre part, la pente se trouvant sur la rive nord de la rivière est trop prononcée pour y réaliser les aménagements prévus. Le projet, dont les coûts ont conséquemment été revus à la baisse, a toutefois permis d'aménager la Place de l'Église ainsi que de la relier à la piste La Liseuse. Un lien cyclable de 800 mètres a aussi été aménagé sur la route de Fossambault et est connecté à la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf.



Principales réalisations du projet

Services professionnels
Étude de faisabilité, étude de coûts, concept d'aménagement, arpentage, plans et devis. **129 038 $**

Construction et aménagement
Aménagement de la place de l'Église, construction du lien cyclable entre la place de l'Église et La Liseuse, construction d'un lien cyclable sur la route de Fossambault. **940 379 $**

Coût finaux : 1 069 417 $

2.4 PROJETS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange-Gardien

Protocole d'entente

Coûts de projet	**1 412 500 $**
Aide financière gouvernementale	475 000 $
Aide financière métropolitaine	237 500 $
Municipalité	700 000 $

Ce parc riverain se trouve dans la municipalité de L'Ange-Gardien et s'étend en bordure du fleuve Saint-Laurent. Les travaux effectués consistent en l'aménagement d'un parc, d'une passerelle en porte-à-faux et d'un bâtiment permanent donnant accès au fleuve et permettant l'observation de la faune et de la flore. Le site offre une halte aux usagers des activités récréotouristiques avec stationnement et bloc sanitaire. Le bâtiment permet aussi la tenue de diverses activités saisonnières culturelles, et ce, sur quatre saisons. Déjà, ce parc est très fréquenté et apprécié par la population locale et touristique.



Principales réalisations du projet

Services professionnels
Services professionnels en architecture, architecture du paysage et ingénierie, plans et devis du bâtiment. **135 725 $**

Construction et aménagement
Construction du bâtiment, aménagement du parc, achat et installation d'enseignes sur la bâtisse et signalisation sur le terrain. **1 415 624$**

Coût finaux : 1 551 349 $

Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

Protocole d'entente

Coûts de projet	**1 412 500 $**
Aide financière gouvernementale	475 000 $
Aide financière métropolitaine	237 500 $
Municipalité	700 000 $

Ce projet se trouve dans le secteur de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré. Il a pour objectif de transformer le secteur par la revitalisation de son noyau urbain. Les premières étapes ont permis d'acquérir les deux lots visés par le projet, soit le quai et le terrain y donnant accès. Ensuite, beaucoup de temps et d'énergie ont été mis à réaliser différentes études sur les concepts, la faisabilité, l'inspection du quai, l'étude environnementale et les plans et devis. Suite à la réalisation de travaux de stabilisation de la berge, l'heure est maintenant à l'aménagement du quai, qui s'est amorcé par l'achat des pierres d'enrochement. L'ampleur du projet a pour effet d'étendre les travaux sur plusieurs années. La construction d'un bâtiment d'accueil ainsi que la mise en place d'un concept d'animation feront revivre ce lieu patrimonial et d'ancien arrêt de croisières reliant la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré au fleuve, tout en mettant en valeur le panorama et en protégeant le milieu riverain.



Principales réalisations du projet

Services professionnels
Concepts d'aménagement, études de faisabilité commerciale et financière, inspection et expertise de l'état du quai, études d'impacts sur l'environnement et plans et devis. **269 771 $**

Acquisitions de terrains
Acquisition du quai et du terrain adjacent. **486 600 $**

Construction et aménagement
Travaux de stabilisation des berges et achat de pierres d'enrochement **802 203 $**

Coût finaux : 1 558 574 $

2.5 BILAN DES PROJETS

Les projets réalisés par les municipalités ont non seulement permis de maximiser l'attractivité des milieux naturels et récréatifs d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD, ils ont enrichi et bonifié de façon considérable la Trame verte et bleue métropolitaine. On peut maintenant saisir plus concrètement la richesse de milieux naturels mis en valeur, l'attractivité de parcs par leurs sentiers en bordure de rivière, ou l'utilité de liens cyclables permettant de découvrir des milieux exceptionnels.

Le tableau 2 présente les coûts et l'aide financière prévus pour chacun des projets au protocole, en comparaison avec les coûts finaux et l'aide financière révisée en conséquence. L'ensemble des projets municipaux a été réalisé à des coûts totaux de 29 233 208 $, soit environ 1,5 M$ (5 %) de moins que les coûts prévus au protocole.

Les projets ayant la plus grande différence au niveau des coûts (parc de la rivière Beauport, parc riverain du Château-d'Eau et Raccordement de La Liseuse à la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf) sont des projets qui avaient été ajoutés ou dont les budgets avaient été augmentés lors de l'avenant 2, afin de récupérer les sommes rendues disponibles par l'abandon ou la révision à la baisse d'autres projets. N'ayant pas pu effectuer l'ensemble des travaux dans les temps requis par l'entente, les projets se poursuivront dans les prochains mois. La majorité des projets a été réalisée en atteignant des coûts près de ceux établis au protocole et plusieurs les ont dépassés significativement.



Tableau 2.
Coûts de projets et aide financière, au protocole et révisés

Projets	Protocole		Révisés		Différence protocole vs révisés
	Coût du projet	Aide financière totale	Coûts finaux	Aide financière totale	
Ville de Québec					
Parc linéaire de la rivière du Berger	2 600 000 $	1 950 000 $	2 445 511 $	1 834 133 $	-154 489 $
Parc linéaire de la rivière Beauport	4 200 000 $	1 890 000 $	2 783 427 $	1 252 542 $	-1 416 573 $
Parc naturel du Mont Bélair	5 000 000 $	1 650 000 $	4 633 604 $	1 529 089 $	-366 396 $
Base de plein air de Ste-Foy	7 150 000 $	2 932 750 $	7 141 056 $	2 929 081 $	-8 944 $
Parc riverain du Château-d'Eau	700 000 $	294 000 $	222 240 $	93 341 $	-477 760 $
Sous-total	**19 650 000 $**	**8 716 750 $**	**17 225 838 $**	**7 638 187 $**	**-2 424 162 $**
Ville de Lévis					
Parc de la Pointe De La Martinière	1 122 000 $	561 000 $	1 428 936 $	561 000 $	306 936 $
La Grande plée Bleue	787 000 $	590 250 $	759 869 $	570 000 $	-27 131 $
Parc des Chutes-de-la-Chaudière	604 000 $	302 000 $	679 860 $	302 000 $	75 860 $
Parc de la rivière Etchemin	3 775 000 $	1 380 000 $	4 959 365 $	1 380 000 $	1 184 365 $
Sous-total	**6 288 000 $**	**2 833 250 $**	**7 828 030 $**	**2 813 000 $**	**1 540 030 $**
MRC de La Jacques-Cartier					
Raccordement Liseuse – Vélopiste	1 975 000 $	1 150 000 $	1 069 417 $	622 699 $	-905 583 $
Sous-total	**1 975 000 $**	**1 150 000 $**	**1 069 417 $**	**622 699 $**	**-905 583 $**
MRC de La Côte-de-Beaupré					
Parc riverain de L'Ange-Gardien	1 412 500 $	712 500 $	1 551 349 $	712 500 $	138 849 $
Quai de Ste-Anne-de-Beaupré	1 412 500 $	712 500 $	1 558 574 $	712 500 $	146 074 $
Sous-total	**2 825 000 $**	**1 425 000 $**	**3 109 923 $**	**1 425 000 $**	**284 923 $**
TOTAL	**30 738 000 $**	**14 125 000 $**	**29 233 208 $**	**12 498 885 $**	**-1 504 792 $**

3. PROJET CMQ

Le projet CMQ consiste en la planification de la Trame verte et bleue métropolitaine, inscrit au protocole sous le nom de « Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement ». Ce projet a permis d'approfondir la réflexion amorcée au PMAD afin d'attirer en misant sur la qualité de nos espaces naturels et récréotouristiques. Dans cette optique, la planification des quatre axes de la Trame ainsi que la réalisation d'études et d'analyses ont permis d'enrichir et appuyer le concept de la Trame verte et bleue. Les réalisations sont ici présentées selon deux catégories : la planification de la Trame verte et bleue ainsi que les démarches complémentaires.

3.1 PLANIFICATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



ORGANISATION ET STRUCTURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (2015)

Cette planification d'ensemble établit les bases de la Trame verte et bleue métropolitaine en définissant une vision, des orientations et des principes fondateurs ainsi qu'en schématisant son organisation spatiale et ses éléments structurants. Quatre grands axes d'interventions basés sur les grands potentiels naturels du territoire ont été identifiés : le Parcours du fleuve, les Monts et collines, les Coulées vertes et bleues ainsi que des liens récréatifs.

PLAN D'ENSEMBLE DU PARCOURS DU FLEUVE (2019)

Cette démarche, débutée en 2015, a permis de caractériser les accès publics au fleuve. La planification du Parcours du fleuve s'est ensuite poursuivie pour se terminer en 2019, par l'adoption de la vision et du plan d'ensemble. Un comité de travail a été mis en place et s'est réuni à plusieurs reprises. Plusieurs rencontres avec les organisations partenaires ont également été tenues. Les dépenses incluent une ressource professionnelle affectée à temps plein sur le projet.



Tous les documents sont disponibles sur le site Internet de la CMQ dans la section « Trame verte et bleue métropolitaine » à cette adresse : https://cmquebec.qc.ca/trame-verte-et-bleue/



PLAN D'ENSEMBLE DES MONTS ET COLLINES (2017)

Cette planification a permis de réaliser un état de situation des milieux naturels, récréotouristiques et récréatifs d'intérêt du territoire d'étude. Le plan propose des liens récréatifs, la mise en valeur et la protection de milieux d'intérêt de même que des moyens de mise en œuvre. Son élaboration, confiée au Groupe DDM, s'est terminée en 2016. Les dépenses incluent également une partie du temps d'une ressource professionnelle affectée à temps plein sur le projet de Trame verte et bleue métropolitaine.

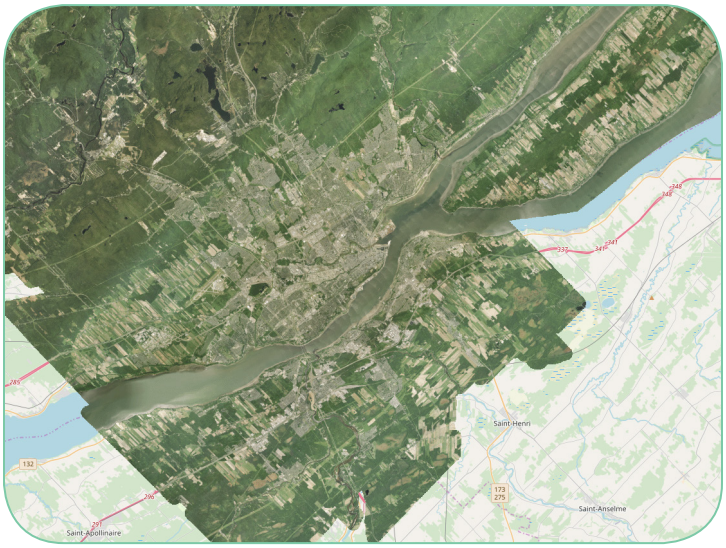
PLAN D'ENSEMBLE DES COULÉES VERTES ET BLEUES (en cours)

L'élaboration de cette planification a débuté en janvier 2019, par la réalisation d'un portrait des rivières. Le reste de l'année a permis de tenir des séances de consultation pour chacune des rivières afin de discuter des enjeux, opportunités, vision et projets potentiels. La démarche se poursuivra en 2020 par l'élaboration du plan d'ensemble et par la tenue d'autres séances de consultation. Il est prévu que le plan soit complété pour juin 2020.



3.2 DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

Le projet CMQ a permis d'approfondir plusieurs thématiques ainsi que d'alimenter les planifications de la Trame verte et bleue.

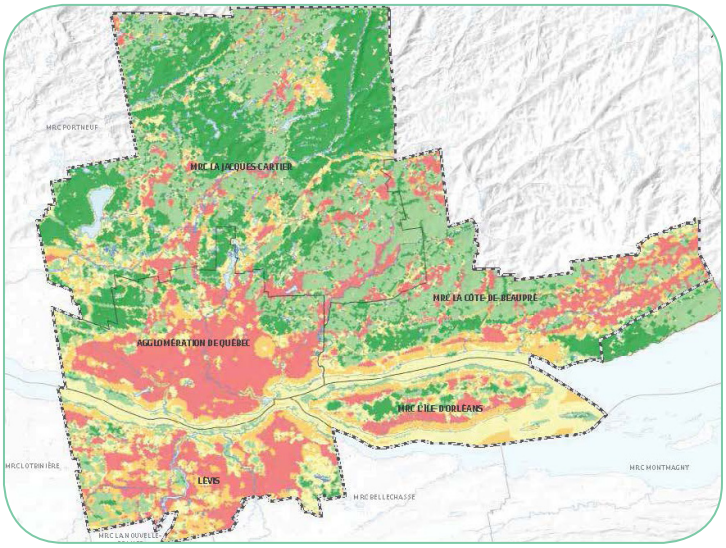


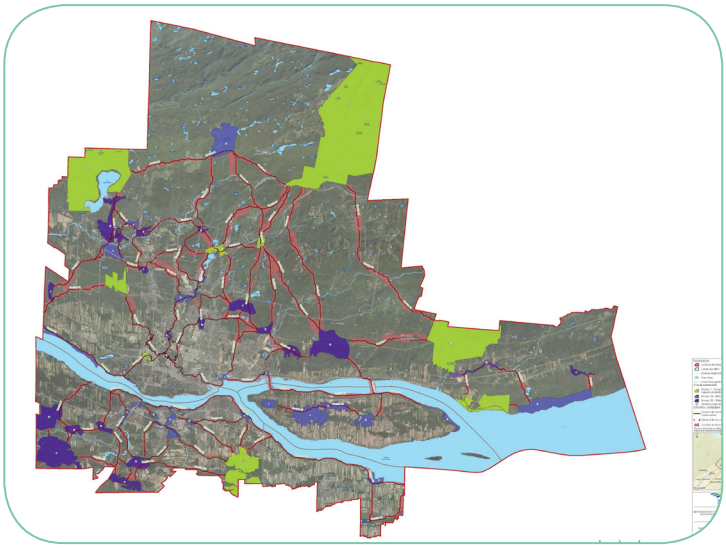
ACQUISITION D'UNE PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE (2013)

Cette acquisition nous a donné une meilleure connaissance des espaces boisés ainsi qu'une base cartographique pour la réalisation d'études subséquentes.

MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT POUR LA BIODIVERSITÉ (2015)

Réalisée en partenariat avec Conservation de la nature, l'étude a identifié les milieux naturels présentant des valeurs écologiques supérieures et les zones possédant une grande richesse de biodiversité sur le territoire métropolitain.



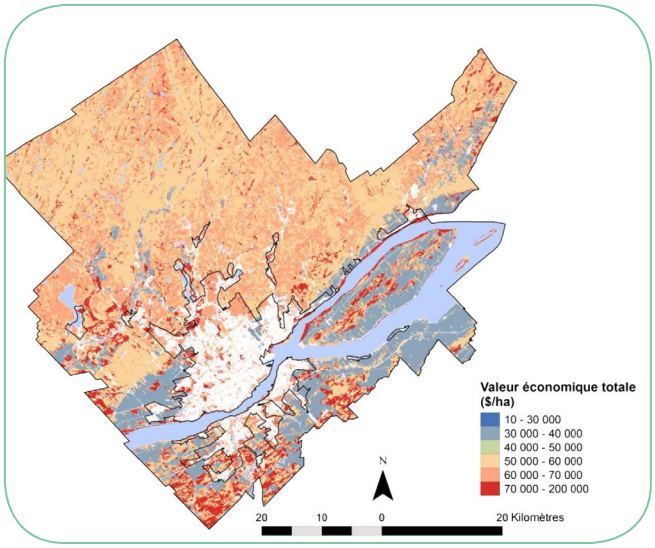


ANALYSE DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA CMQ ET DE LA TCRQ (2018)

Cette étude a été réalisée dans le but de mieux connaitre le degré de connectivité écologique du territoire. C'est la firme CIMA+ qui en a obtenu le mandat, complété en septembre 2018. Un comité de suivi formé de professionnels de chacune des composantes de la CMQ et en partenariat avec la TCRQ a suivi la démarche.

LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ ET DE LA TCRQ (2019)

Cette étude visait à donner une meilleure compréhension des services que rendent gratuitement les milieux naturels. Elle a d'ailleurs permis d'évaluer la valeur de 14 services écologiques à 1,125 milliard$ en bénéfices annuels. Le contenu de l'étude permet non seulement de mieux comprendre et choisir les milieux à mettre en valeur, mais aussi d'alimenter le processus de prise de décision relatif à l'aménagement du territoire.



3.3 BILAN DU PROJET

Le projet CMQ a permis non seulement d'approfondir la planification de la Trame verte et bleue métropolitaine, mais aussi de réaliser une acquisition de connaissances utile aux diverses instances municipales et à leurs partenaires dans la planification et le développement de leurs territoires respectifs.

Le tableau 3 expose les dépenses du projet CMQ. Elles étaient initialement prévues à un montant de 446 670 $ au protocole d'entente. Ce montant a presque doublé pour atteindre des dépenses totales de 825 024 $. L'injection de montants supplémentaires a été possible en raison des revenus d'intérêt et de la vente de la photographie aérienne.

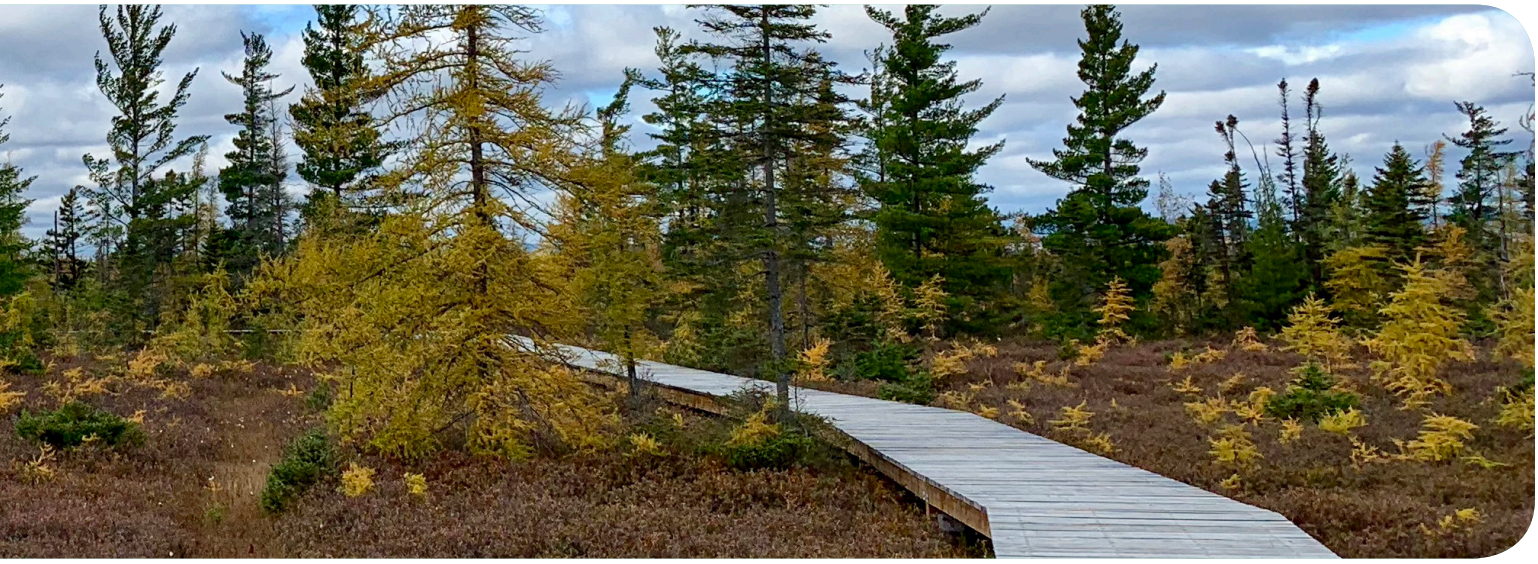
De 2015 à 2020, des sommes ont été utilisées pour la rémunération d'une ressource professionnelle de la CMQ dédiée au projet de Trame verte et bleue métropolitaine. Le temps de cette ressource est divisé selon les principales démarches de planification et d'études ainsi que pour l'administration et la gestion du protocole d'entente.

Finalement, il s'avère que les coûts de certaines études étaient partagés avec le budget du Plan de gestion intégré régional (PGIR) de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent. Ce fut le cas des analyses de la connectivité écologique, dont la moitié du budget provenait de la TCRQ, et de la valeur économique du capital naturel, dont le tiers provenait de cette même enveloppe.



Tableau 3.
Dépenses du projet CMQ de 2013 à 2020

Résumé	2013 ($)	2014 ($)	2015 ($)	2016 ($)	2017 ($)	2018 ($)	2019 ($)	Projection 2020 ($)	TOTAL ($)
Photographie aérienne	88 530								**88 530**
ÉTUDE - Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité		9 856							**9 856**
PLANIFICATION - Organisation et structuration de la trame	15 809	24 453	24 200						**64 462**
PLANIFICATION - Parcours du fleuve			88 415	54 000	50 083	14 100	14 250	1 500	**222 348**
PLANIFICATION - Monts et collines			43 589	61 029	11 455				**116 073**
PLANIFICATION - Coulées vertes et bleues				9 000	40 500	19 528	42 978	34 098	**146 104**
ÉTUDE - Analyse de la connectivité écologique					13 227	51 477	4 750		**69 454**
ÉTUDE - Analyse valeur économique capital naturel					9 468	42 505	19 000		**70 973**
Administration et gestion de l'entente						14 100	19 000		**33 100**
Activités de communication et diffusion							4 124		**4 124**
TOTAL	**104 339**	**34 309**	**156 204**	**124 029**	**124 733**	**141 710**	**104 102**	**35 598**	**825 024**
GRAND TOTAL	**825 024**								



4. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Plusieurs activités de communication ont eu lieu dans le cadre de l'entente pour la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le déroulement de ces activités devait respecter le protocole de visibilité convenu entre le gouvernement du Québec et la CMQ. Un protocole semblable faisait également partie des ententes convenues entre la CMQ et les municipalités pour chacun des projets, afin d'assurer la visibilité du gouvernement du Québec et de la CMQ, mais également du projet de Trame verte et bleue métropolitaine.

4.1 PROJETS MUNICIPAUX

Bien que la plupart des projets se soient terminés en 2019, plusieurs activités de communication ont été tenues et ont permis de faire connaitre les projets. Ces activités ont pris la forme de conférence de presse ou autres activités, telles que les suivantes :

> **Lancement des travaux pour la revitalisation du Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré**, le 31 mars 2015. Y étaient présents des représentants de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré, de la CMQ, de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la Corporation de développement du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.



> **Inauguration du sentier éducatif la Grande plée Bleue**, le 13 juin 2016. Étaient sur place des représentants de la Ville de Lévis, du gouvernement du Québec, de la CMQ, de TransÉnergie et de la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande plée Bleue.



> **Inauguration du parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange-Gardien**, le 6 juin 2017. En présence de représentants de la municipalité de L'Ange-Gardien, du gouvernement du Québec, de la CMQ, de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la Commission de la Capitale nationale (CCNQ).

> **Plusieurs événements concernant le Parc de la Pointe-De la Martinière :**



- Lancement de la première phase de l'aménagement du parc et annonce de la construction de la piste cyclable, le 26 juillet 2016.
- Dévoilement du concept architectural du pavillon d'accueil, le 5 septembre 2017.
- Début des travaux de construction du pavillon d'accueil, le 26 octobre 2018.
- Inauguration du pavillon d'accueil avec des représentants du gouvernement du Québec, de la CMQ et de la firme d'architectes ayant réalisé les plans du pavillon, le 17 juillet 2019.



> **Inauguration du parc et de la fontaine de Place de l'Église** le 13 septembre 2018, dans le cadre du projet de Raccordement du Chemin La Liseuse à la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf. Étaient présents des représentants de diverses organisations, dont la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, la MRC de La Jacques-Cartier, la CMQ, la Nation Huronne-wendat et la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier.



> **Inauguration de la piste cyclable du parc de la rivière Etchemin** le 18 août 2017. Y étaient des représentants de la Ville de Lévis, de la CMQ et d'Énergie Valéro.

> Inauguration d'une aire d'entrainement en plein air au Parc des Chutes-de-la-Chaudière le 26 juillet 2018. En présence de représentants de la Ville de Lévis, de la CMQ et de la firme ayant conçu l'aire d'entrainement.

D'autres activités de communication sont à prévoir au cours des prochains mois afin d'inaugurer et de faire connaître les projets terminés à l'automne 2019.

Prix Jean-Paul L'Allier 2017 de l'Ordre des urbanistes du Québec remise au maire de Lévis pour les grands aménagements publics réalisés. Les jurys ont mentionné avoir été séduits par les grands parcs urbains tels que le parc de la rivière Etchemin et le parc régional de la Pointe-De la Martinière et l'interconnexion des réseaux cyclables entre les différents quartiers de la ville.

4.2 ACTIVITÉS DE LA CMQ

Depuis 2013, la CMQ a participé à plusieurs activités de communication. Elle a été présente lors des activités publiques et médiatiques tenues par les municipalités concernant leurs projets respectifs. Elle a également participé à un éventail d'événements et publicités visant à présenter le projet de Trame verte et bleue métropolitaine dans son ensemble.

ACTIVITÉS PUBLIQUES DES MUNICIPALITÉS

> **Participation à toutes les conférences de presse et activités publiques** des projets municipaux mentionnés à la section précédente.

> **Consultation dans le cadre du Plan des rivières de la Ville de Québec** : L'événement se tenait le 14 octobre 2018 à la base de plein air de Beauport. La CMQ y tenait un kiosque dans lequel elle présentait les projets financés par l'entente.



PUBLICATIONS ET PUBLICITÉ



> **Publicité dans le cahier spécial sur le mois de l'arbre et des forêts dans le journal Le Soleil** (2013, 2014, 2015, 2019). Chaque printemps, l'Association forestière des deux rives (AF2R) produit ce cahier traitant de l'importance de l'arbre et des forêts dans nos vies.



> **Bulletin printanier 2019 de l'APEL** : article sur la Trame verte et bleue métropolitaine dans le cadre d'un chapitre sur les efforts régionaux pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels.



> **Publication dans la revue Tendances de la CMQ** (2016). Cette publication a permis d'expliquer le contexte ayant mené à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue ainsi que le projet en tant que tel, en plus de donner des exemples des planifications comparables dans le monde.

> **Publicité dans la revue Naturaliste Canadien** (2018) afin de présenter la Trame verte et bleue métropolitaine ainsi que les principaux objectifs visés par le projet.

> **Participation à l'émission « Ça marche Doc! »**. Cette émission diffusée sur MAtv explique les nombreux liens de cause à effet qui existent entre l'aménagement urbain et notre santé. Une représentante de la CMQ y a participé afin de présenter la Trame verte et bleue métropolitaine lors d'un tournage effectué à l'hiver 2019 au parc de la rivière Beauport. L'émission a été diffusée à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2019.

PRÉSENTATIONS DE LA CMQ DANS DIVERS ÉVÉNEMENTS

Présentation du projet dans son ensemble (projets municipaux et projet CMQ) lors de divers événements :

> Dans le cadre de l'Université d'Automne de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval, en 2018.

> Dans le cadre d'une journée de réflexion sur les corridors écologiques organisée par Horizon Nature Bas-Saint-Laurent, en 2018.

> Dans le cadre de l'Entente pour la mise en valeur des paysages, dans les MRC de Portneuf et de Charlevoix, en 2018 et 2019.

> Dans le cadre d'une visite des étudiants de l'Université de Tours, lors d'un échange avec les étudiants en Aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval, en 2019.

> Lors d'une rencontre de la Commission consultative de l'environnement de la Ville de Lévis, en 2019.

> Lors d'un cours universitaire du département de géographie de l'Université Laval intitulé « Application des principes de développement durable dans la gestion des ressources et de l'aménagement du territoire », en 2019.

> Dans le cadre d'une rencontre d'information et d'échange des partenaires sur le Plan de mise en valeur des rivières de la Ville de Québec, en 2019.

AUTRES

> Une page dédiée à la Trame verte et bleue métropolitaine est disponible sur le site Internet de la CMQ. Le contenu de la page est régulièrement mis à jour et tous les documents, planifications et études produits dans le cadre de ce projet y sont disponibles.

> Les diverses couches d'information géographique produites dans le cadre de ce projet sont disponibles dans la section « Trame verte et bleue » de la cartographie interactive en ligne du site Internet de la CMQ.



> Lors de réalisations de projets ou de diffusions de documents, des publications sont effectuées sur les réseaux sociaux de la CMQ (Facebook et LinkedIn).

5. AIDE FINANCIÈRE

5.1 AIDE FINANCIÈRE PRÉVUE AU PROTOCOLE

Le protocole d'entente convenu entre le MAMH et la CMQ établit l'aide financière fournie par le gouvernement du Québec à un montant de 9,935 M$. À la fin de l'année 2019, c'est un montant de 9,515 M$ qui a été versé à la CMQ. Les versements, ventilés sur les sept années d'application du protocole, se répartissent ainsi :

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
1,7 M$	1,975 M$	2,5 M$	2,5 M$	0,42 M$	0,42 M$	0,42 M$	**9,935 M$**

Versements effectués : 9,515 M$

La CMQ s'est engagée à contribuer au financement des projets municipaux à un montant de 4,8 M$ ainsi qu'au projet CMQ à un montant de 111 670 $, pour un total de 4 911 670$. Elle a ainsi procédé à des règlements d'emprunts correspondant aux montants suivants :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
794 000 $	987 500 $	1,25 M$	1,25 M$	420 000 $	210 170 $	**4 911 670 $**

Emprunts effectués : 4 701 500 $

Le protocole d'entente établit que la CMQ assure la gestion des fonds ainsi que les versements d'aide financière. Pour ce faire, elle a mis en place un fonds dédié à la Trame verte et bleue métropolitaine dans lequel sont placés les montants versés par le gouvernement et empruntés par la CMQ jusqu'au versement de l'aide financière aux municipalités.

5.2 VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le mode de versement de l'aide financière est établi dans les ententes convenues entre la CMQ et les municipalités. L'aide financière est distribuée en quatre versements selon l'avancement du projet :

1er versement – 10 %	2e versement – 15 %
À la signature du protocole d'entente	Après la réception et l'acceptation des documents mentionnés à l'Annexe A (description du projet)
3e versement – 30 %	**4e versement – 45 %**
Lorsque 50 % des travaux liés au projet sont exécutés (nécessite réclamation avec factures)	Lorsque les travaux sont menés à terme et donc effectués à 100 % (nécessite réclamation avec factures)

5.3 BILAN DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ET 3e AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE

L'ensemble des projets municipaux a été réalisé à des coûts de 29 233 208 $, soit un peu moins que les coûts prévus à la liste des projets (31,288 M$). Le protocole d'entente prévoit qu'advenant une telle situation, l'aide financière soit réduite au prorata du montage financier initial. Cet ajustement aurait pour effet de réduire l'aide financière totale du gouvernement d'un montant de 1 267 410 $.

Il fut convenu entre la CMQ et le gouvernement du Québec de convenir d'un troisième avenant au protocole d'entente afin de redistribuer les soldes de la manière suivante :

> Bonifier l'aide financière des 5 projets dont les coûts totaux ont dépassé la prévision en accordant une aide financière supplémentaire pour atteindre le pourcentage total prévu à l'entente.

> Accorder une aide financière de 210 000 $ à la CMQ en contrepartie de l'effort consenti par celle-ci. Les coûts totaux de ce projet ont pratiquement doublé par rapport aux coûts initiaux.

> Répartir le montant restant en augmentant d'un pourcentage équivalent l'ensemble des 12 projets municipaux.

Le tableau 4 présente la liste de projets dont les montants d'aide financière ont été révisés selon ce 3e avenant au protocole (annexe 2). Il expose les versements d'aide financière effectués en date du 31 décembre 2019 (en vert) ainsi que ceux à effectuer en 2020 (en bleu). Nous retenons particulièrement de ce tableau :

> Un total de 6 M$ a déjà été versé pour la réalisation des projets.

> Une balance de 8 M$ est à verser aux municipalités. Ce montant inclut la bonification d'aide financière de 1 522 761 $ convenue à l'avenant 3. Tel qu'établi dans l'entente, ces versements seront effectués dès l'acceptation du présent rapport par la ministre.

> Pour plusieurs projets, la majorité des dépenses a été effectuée dans les deux dernières années de l'entente et correspond à des travaux de construction et d'aménagement. De plus, selon la répartition des versements, une grande partie de l'aide financière est versée lorsque le projet est terminé. C'est pour ces raisons que des montants importants d'aide financière ne sont toujours pas versés à ce jour.

> Les gestionnaires des projets du parc naturel du Mont-Bélair, de la Base de plein air de Sainte-Foy et du parc des Chutes-de-la-Chaudière ont préféré ne faire qu'une seule réclamation. Les 3e et 4e versements seront donc effectués en un seul paiement.

Tableau 4.
Versements d'aide financière aux MRC et municipalités avec ajustement

Projets	Coûts finaux	Aide financière			Versements				
		CMQ ($)	Gouv. Qc ($)	Total ($)	1 ($)	2 ($)	3 ($)	4 ($)	Bonification
Ville de Québec	**17 225 838**	**2 656 522**	**5 370 355**	**8 026 877**					
Parc linéaire de la rivière du Berger	2 445 511	635 833	1 222 755	1 858 588	90 000	135 000	585 000	1 024 133	24 455
Parc linéaire de la rivière Beauport	2 783 427	445 348	904 614	1 349 962	90 000	135 000	567 000	460 542	97 420
Parc naturel du Mont Bélair	4 633 604	532 864	1 135 233	1 668 097	165 000	247 500	495 000	621 589	139 008
Base de plein air de Ste-Foy	7 141 056	1 009 141	2 039 970	3 049 111	450 000	439 913	879 825	1 159 344	120 030
Parc riverain du Château-d'Eau	222 240	33 336	67 783	101 119	29 400	44 100	0	19 841	7 778
Ville de Lévis	**7 828 030**	**1 197 070**	**2 442 854**	**3 639 924**					
Parc de la Pointe De La Martinière	1 428 936	257 208	507 272	764 480	56 100	84 150	168 300	252 450	203 480
La Grande plée Bleue	759 869	197 566	380 000	577 566	75 000	88 538	177 075	229 387	7 566
Parc des Chutes-de-la-Chaudière	679 860	122 375	241 350$	363 725	46 200	69 300	90 600	95 900	61 725
Parc de la rivière Etchemin	4 959 365	619 921	1 314 232	1 934 153	122 000	183 000	414 000	661 000	554 153
MRC de La Jacques-Cartier	**1 069 417**	**218 268**	**441 669**	**659 937**					
Raccordement Liseuse – Vélopiste	1 069 417	218 268	441 669	659 937	75 000	172 500	0	375 199	37 238
MRC de La Côte-de-Beaupré	**3 109 923**	**559 786**	**1 135 122**	**1 694 908**					
Parc riverain de L'Ange-Gardien	1 551 349	279 243	566 242	845 485	63 750	95 625	191 250	361 875	132 985
Quai de Ste-Anne-de-Beaupré	1 558 574	280 543	568 880	849 423	63 750	95 625	191 250	361 875	136 923
Projet CMQ	**825 024**	**280 024**	**545 000**	**825 024**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**
TOTAL	**30 058 232**	**4 911 670**	**9 935 000**	**14 846 670**	**1 326 200**	**1 790 251**	**3 759 300**	**5 623 135**	**1 522 761**

Versements effectués	6 001 588 $
Versements à effectuer	8 020 059 $

CONCLUSION

Fruit d'une volonté politique et d'une grande mobilisation régionale, le projet de Trame verte et bleue métropolitaine est une véritable réussite. À travers les sept années du protocole, les municipalités, la CMQ et le gouvernement du Québec ont travaillé et collaboré de façon exceptionnelle à l'atteinte de cet objectif commun, soit la réalisation de projets visant à mettre en valeur et interconnecter des milieux naturels et récréotouristiques.

Les résultats sont tangibles :

> Douze projets municipaux réalisés totalisant des investissements de 30 M$ et profitant à la population métropolitaine et aux visiteurs de la région.

> La préservation et la mise en valeur de nombreux milieux naturels, participant ainsi à la protection de la biodiversité et des sources d'eau potable.

> Une augmentation de la qualité des milieux de vie à proximité des projets réalisés. En effet, les parcs et espaces verts contribuent à une meilleure santé en fournissant des ilots de fraicheurs et en amoindrissant les impacts de la sédentarité, du vieillissement, de l'embonpoint, du stress et de la dépression.

> La création d'espaces publics ayant notamment pour effet de briser l'isolement social, qui peut avoir des conséquences sur la santé physique et psychologique.

> Des impacts économiques à divers niveaux en participant à l'attractivité de la région métropolitaine, tant pour les résidents que pour les touristes. Il est prouvé que les valeurs foncières augmentent à proximité des parcs et espaces verts.

L'ensemble de ces éléments font de la Trame verte et bleue un important outil de mise en œuvre du PMAD. Elle permet notamment de réaliser la stratégie 8, qui vise à attirer en misant sur la qualité de nos espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques. Elle favorise aussi l'atteinte de plusieurs objectifs du PMAD en améliorant la qualité des milieux de vie, en protégeant et mettant en valeur des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité, en développant le réseau de transport actif, en valorisant les paysages métropolitains, en donnant accès aux rivières et en faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur.

Déjà, le rayonnement de la Trame verte et bleue métropolitaine dépasse les frontières de la CMQ. À titre d'exemple, le parc riverain « Espace Fillion » de L'Ange-Gardien a décroché une « Mention Architecture de paysage et aménagement public » des Grands prix du design 2018 ainsi que le prix paysage 2017 de Développement Côte-de-Beaupré.

Le travail effectué dans le cadre du projet CMQ sera mis à profit dans la planification du territoire métropolitain. En effet, la CMQ pourra profiter de l'exercice de révision du PMAD actuellement en cours pour y intégrer la planification et la connaissance acquises dans le cadre de ce grand projet.

À la lumière de tous ces éléments, nous profitons de cette occasion pour réitérer notre demande afin de continuer ce projet mobilisateur et convenir d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec. Une deuxième phase permettra de poursuivre ce partenariat fructueux entre le gouvernement du Québec, la CMQ et les municipalités afin de continuer à bâtir une Trame verte et bleue métropolitaine attirante et durable!

ANNEXE 1

LISTE INITIALE DES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ (MARS 2013)

	Municipalités ou MRC ($)	CMQ ($)	Aide gouvernemental ($)	Total ($)
La trame bleue du fleuve, des lacs et des rivières	**11 643 000**	**2 025 000**	**4 050 000**	**17 718 000**
Projet 1 - Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré				
1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien	650 000	212 500	425 000	1 287 500
1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	650 000	212 500	425 000	1 287 500
1.3 Parc Le Repos à Saint-Joachim	93 000	50 000	100 000	243 000
Projet 2 - Parc régional de la Pointe-De la Martinière	**2 650 000**	**450 000**	**900 000**	**4 000 000**
Projet 3 - Aménagement de corridors riverains				
3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger	300 000	300 000	600 000	1 200 000
3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport	1 100 000	300 000	600 000	2 000 000
3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière	6 200 000	500 000	1 000 000	7 700 000
La trame verte des espaces naturels d'intérêt	**16 600 000**	**2 300 000**	**4 600 000**	**23 500 000**
Projet 4 - La Grande plée Bleue	250 000	250 000	500 000	1 000 000
Projet 5 - Parc naturel du Mont-Bélair	3 350 000	550 000	1 100 000	5 000 000
Projet 6 - Base de plein air de Sainte-Foy	13 000 000	1 500 000	3 000 000	17 500 000
Les liens entre les éléments des trames vertes et bleues	**1 575 000**	**475 000**	**950 000**	**3 000 000**
Projet 7 - Aménagement de pistes cyclables				
7.1 Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf	750 000	250 000	500 000	1 500 000
7.2 Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval	825 000	225 000	450 000	1 500 000
L'intégration et le développement des trames vertes et bleues	**0**	**111 670**	**335 000**	**446 670**
Projet 8 - Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement	0	111 670	335 000	446 670

TOTAL	**29 818 000**	**4 911 670**	**9 935 000**	**44 664 670**

ANNEXE 2

LISTE DES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ (AVENANT 2020)

	Municipalités ou MRC ($)	CMQ ($)	Aide gouvernemental ($)	Total ($)
La trame bleue du fleuve, des lacs et des rivières	**7 562 327**	**2 673 807**	**5 393 128**	**15 629 262**
Projet 1 - Requalification du littoral fluvial de la Côte-de-Beaupré				
1.1 Parc riverain à L'Ange-Gardien	705 864	279 243	566 242	1 551 349
1.2 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	709 151	280 543	568 880	1 558 574
Projet 2 - Parc régional de la Pointe-De la Martinière	**664 456**	**257 208**	**507 272**	**1 428 936**
Projet 3 - Aménagement de corridors riverains				
3.1 Parc linéaire de la rivière du Berger	586 923	635 833	1 222 755	2 445 511
3.2 Parc linéaire de la rivière Beauport	1 433 465	445 348	904 614	2 783 427
3.3 Parc des Chutes-de-la-Chaudière	316 135	122 375	241 350	679 860
3.4 Parc de la rivière Etchemin	3 025 212	619 921	1 314 232	4 959 365
3.5 Parc riverain du Château-d'Eau	121 121	33 336	67 783	222 240
La trame verte des espaces naturels d'intérêt	**7 239 755**	**1 739 571**	**3 555 203**	**12 534 529**
Projet 4 - La Grande plée Bleue	182 303	197 566	380 000	759 869
Projet 5 - Parc naturel du Mont-Bélair	2 965 507	532 864	1 135 233	4 633 604
Projet 6 - Base de plein air de Sainte-Foy	4 091 945	1 009 141	2 039 970	7 141 056
Les liens entre les éléments des trames vertes et bleues	**409 480**	**218 268**	**441 669**	**1 069 417**
Projet 7 - Aménagement de pistes cyclables				
7.1 Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf	409 480	218 268	441 669	1 069 417
L'intégration et le développement des trames vertes et bleues	**0**	**280 024**	**545 000**	**825 024**
Projet 8 - Élaboration de plans sectoriels d'intégration et de développement	0	280 024	545 000	825 024
TOTAL	**15 211 562**	**4 911 670**	**9 935 000**	**30 058 232**

